



CONSEIL COMMUNAL
YVORNE

**Procès-verbal de la séance
du Conseil communal d'Yverne
du 29 avril 2021 à 20 heures**

Présents : Allenbach Tania, Ansermoz Jean-Luc, Barbay Alain, Bernasconi Christian, Bernasconi Yschelle, Crot Jean-Louis, Deladoey Frédéric, Dervey Nicolas, Engel Oriane, Gugelmann Quentin, Hüttenmoser Marc, Isoz Maxime, Kohli Charles-Henri, Major Geneviève, Maret Jean-Daniel, Merli Raphaël, Morier Yves, Nicolier Danielle, Perret Alexandra, Pilet Fabrice, Polzer Zuzarte Annette, Roux Sébastien, Stalder Guy, Verdon Stéphane, Wagner Susanna

Excusés : Aeppli Serge, Benassi Marco, Conus Marc André, Glauser Claire, Lüthi François, Minod Ludovic, Suardet Martin, Tabord Diego, Turrian Sébastien

Absent : Bournoud Claude André

M. le Président Guy Stalder ouvre la 34^e séance de la législature 2016-2021. Il salue les Conseillères et Conseillers ainsi que la Municipalité in corpore.

Sont également présents : M. Francis Müller, huissier, et Mme Christelle Détraz Jaquerod, secrétaire du Conseil.

1. Appel

Il ressort de cet appel que 25 Conseillères et Conseillers sont présents, 9 se sont excusés et 1 est absent. L'assemblée peut donc valablement délibérer.

2. Lecture de l'ordre du jour

M. le Président Guy Stalder nous lit l'ordre du jour qui n'amène aucune modification et **est accepté à l'unanimité des membres présents.**

3. Adoption du procès-verbal du 25 mars 2021

M. le Municipal Michel Weibel précise que, dans son intervention sur l'abribus de Versvey en page 2, c'est le toit qui sera en verre fumé et non les parois.

Au vote, **le procès-verbal du 25 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents** avec remerciements à la secrétaire.

4. Communications du bureau

M. le Président Guy Stalder indique que le bureau n'a pas de communication à transmettre à l'assemblée.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Minod indique que les résultats de l'étude concernant l'assainissement des collecteurs à la route de Lausanne sont catastrophiques. L'état des conduites est très vétuste, sous-dimensionné, les branchements sont très aléatoires avec des égouts qui arrivent dans les eaux claires le tout finissant à la STEP et engendrant une surcharge ou, en cas de pluie, à la Grande-Eau. Le montant pour la remise en état s'élève à CHF 861'600.00 et un préavis sera présenté rapidement puisque nous n'avons pas le choix d'entreprendre ces travaux. En effet, plus de 20 appartements seront construits ces prochains temps dans ce secteur et nous sommes actuellement empruntés pour leur dire comment et sur quelle conduite se brancher. De plus, il y a le projet sur les terrains Crausaz qui va bientôt démarrer et une partie des canalisations pourraient être faites en synergie avec ce projet ce qui allégerait notre charge financière. Jusqu'aux soumissions, nous devons entreprendre des travaux pour un total de CHF 23'607.85 qui sont hors budget et de compétences municipales.

M. le Municipal Eric Minod, concernant notre approvisionnement en eaux, indique que nous avons eu une grosse fuite sur la conduite principale du réservoir de Vers-Chenaux ; conduite où nous avons environ 420 litres/minute qui arrivent et dont la fuite était d'environ 250 litres/minute. Cette conduite – bientôt centenaire - est en fonte et fichue sur environ 80 mètres. Une conduite provisoire a été installée pour pouvoir ouvrir les fontaines et le réseau d'eau et une nouvelle conduite sera posée ces prochains jours.

M. le Syndic Edouard Chollet répond aux Conseillères et Conseillers dont les questions sont restées en suspens lors de la dernière séance :

- A Mme la Conseillère Danielle Nicolier concernant le système d'alerte par SMS, il indique qu'il a contacté son homologue de Corbeyrier. Selon ce dernier, ce système ne rencontre pas un franc succès puisque moins de 15 % des habitants est preneur. De plus, s'il est vrai que le système est bon marché et rapide, il n'a de sens que si la quasi-totalité des titulaires de téléphone mobile y adhère. A Corbeyrier, ce système a été utilisé 2 fois en 2 ans pour prévenir la population d'une fermeture de route. M. le Syndic Edouard Chollet relève également que ce système ne dispense pas d'un affichage au pilier public ni d'une démarche de porte-à-porte dans le cas d'une pollution par exemple mais qu'il s'ajoute en plus. Il faut aussi savoir que, d'un point de vue administratif, même si cela semble paradoxal, nous n'avons pas le droit de demander le numéro de téléphone des nouveaux habitants puisque, sous l'angle de la protection des données, cette information est clairement séparée des autres dont l'adresse. Finalement, un suivi administratif de ces numéros est nécessaire en cas de changement du numéro de téléphone, d'opérateur ou du départ de l'habitant ; cela impliquant beaucoup de travail pour un objectif aléatoire même si l'idée a fortement intéressé la Municipalité qui a même eu une présentation par une entreprise spécialisée. M. le Syndic Edouard Chollet indique donc que cette idée est à garder dans un tiroir puisque – cela donnera une idée aux opposants à la 5G – plus de 90 % de la population possède un smartphone.
- A M. le Conseiller Stéphane Verdon concernant la publication Riviera-Chablais. Selon le dernier procès-verbal, une réunion devait avoir lieu le 15 juin alors qu'elle s'est tenue le 15 avril 2021. M. le Directeur de la publication a informé la Municipalité qu'il n'attendait rien. La Municipalité, par solidarité, a souscrit un abonnement complet de l'édition Riviera-Chablais mais, en raison du rythme de parution, il n'est pas envisageable d'en faire plus.

M. le Syndic Edouard Chollet informe qu'un donateur a décidé d'offrir un banc en bois qui sera installé face à la fontaine du quartier des Rennauds. Le donateur dont la demande a été de *ne pas le laisser crever sur pied* a conditionné cette offre à l'entretien ponctuel, régulier et méticuleux du banc soit tous les 2 ans. Pour faire plaisir à Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi ainsi qu'à M. le Conseiller Martin Suardet, il est clair qu'un tournus de rénovation sera organisé *afin que les derrières ne soient pas désœuvrés trop longtemps*.

M. le Syndic Edouard Chollet communique l'engagement, dès le 1^{er} juillet 2021, d'un nouveau Chef du service de l'eau, M. Quentin Morezzi, qui est aiglon. Agé de 31 ans, *il est dans le bain au propre comme au figuré* puisqu'il est titulaire du brevet d'installateur sanitaire et du brevet fédéral de fontainier. Il est aussi Président des fontainiers vaudois et a également le brevet fédéral de monteur en réseaux d'eaux et gaz. Il occupe actuellement la fonction de Chef du réseau d'eaux remplaçant à la Ville de Lausanne. Il déchargera donc M. Deschamps pour ce qui concerne les eaux claires tandis que M. Deschamps se concentrera sur les eaux usées. Ce dernier s'est dit ravi de cette réorganisation du service de l'eau.

6. Préavis 03-2021 Adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises – Rapport de la Commission ad hoc

Au nom de la Commission ad hoc, Mme la Conseillère Geneviève Major nous lit les conclusions du rapport.

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission ad hoc concernant le Préavis n°03-2021 composée de Mesdames Danielle Nicolier, Geneviève Major, et de Messieurs Christian Bernasconi, Nicolas Dervev, et Quentin Gugelmann, président de la commission, s'est réunie le mardi 13 avril 2021 en compagnie de Monsieur Alain Bassang, Municipal-délégué, lors de la présentation par Alexandre Repetti (pilote du pdr, Repetti Sàrl à Montreux, bureau d'études en aménagement du territoire) du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises (PDRt-AV). Les représentants du conseil communal d'Aigle, ainsi que le municipal-délégué aiglon Jean-Luc Duroux étaient également présents.

La commission a pu à cette occasion obtenir quelques précisions notamment au sujet du choix du périmètre, des actions prévues en termes de mobilité (un des quatre enjeux principaux pour le développement touristique régional identifié par le plan compte sur « une accessibilité fluide et multimodale »), et des propositions faites par la Municipalité lors des ateliers de consultations tenus par le comité de pilotage du PDRt-AV.

Il en ressort que :

Concernant le périmètre, la commune d'Yvorne, tout comme celle d'Aigle, sont peu impactées à cause du périmètre défini qui s'arrête en haut des vignes. Ce périmètre est compréhensible dans la globalité du PDRt-AV, car il se veut complémentaire aux autres plans directeurs qui existent et ne veut pas créer de "doublon". De ce choix, il résulte qu'une proportion significative (vignes et plaine) du village d'Yvorne ne fait pas partie du plan. Les territoires de plaine des communes voisines (Villeneuve et Aigle) sont quant à elles incluses dans un autre programme de développement. Cela pose donc question par rapport à la participation de notre commune à Chablais Agglo, ou au moins à l'établissement d'une stratégie de développement quant au tourisme, à la mobilité et les espaces publics.

M. Repetti mentionne que le PDRt-AV a fait l'objet d'une mise en consultation publique, et qu'un rapport de cette consultation a été établi. Celui-ci n'était pas joint au préavis, mais il est disponible sur le site de Chablais-région.

Comme mentionné dans le préavis, les zones de tranquillité de la faune sauvage (ZTFS) ne font pas partie du volet stratégique à valider. Une coordination entre le projet PDRt-AV et le projet de ZTFS a eu lieu pour assurer une cohérence du développement touristique.

Concernant les actions prévues en termes de mobilité, la Commission a constaté que ces dernières ne sont pas quantifiées. Les auteurs du PDRt-AV sont conscients que le tourisme journalier¹ est un grand facteur de génération de trafic. Néanmoins, les initiatives économiques, telle que Le Magic Pass qui a contribué à une augmentation de 8 % du trafic, ne font pas partie de ce plan. Les auteurs du PDRt-AV considèrent que le problème de mobilité va au-delà du plan directeur territorial. Ces derniers ont mentionné qu'il est difficile de mettre tous les acteurs d'accord pour le problème de mobilité et que le plan sur la mobilité doit être beaucoup plus clair. Etant donné que la commune d'Yverne est directement impactée par la circulation automobile qui accède au périmètre du PDRt-AV, la Commission encourage la Municipalité d'Yverne à prendre des mesures concrètes afin que la commune puisse tirer un bénéfice du transit automobile découlant du tourisme des Alpes vaudoises, plutôt qu'en subir les désagréments.

Concernant les propositions faites par la Municipalité d'Yverne lors des ateliers de consultations tenus par le comité du PDRt-AV, elles ont porté sur la fermeture du site d'escalade (en raison du danger de chutes de pierre), et l'officialisation d'une piste VTT (projet encore en cours et qui n'a donc pas pu être intégré au PDRt-AV). La Commission aimerait voir émerger d'autres propositions, par exemple la valorisation du site d'escalade « Drapel », situé sur le territoire de la commune d'Aigle, mais dont l'un des accès principaux se fait depuis Yverne.

De manière générale, le volet stratégique est établi pour une durée de 15-25 ans. Sa modification demanderait une validation par tous les conseils communaux impliqués. Le volet opérationnel peut être adapté à plus brève échéance, en obtenant l'accord de toutes les municipalités concernées par le PDRt-AV et les services concernés de l'état.

En conclusion, la commission - à l'unanimité de ses membres - vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

1) d'adopter le volet stratégique (partie II) du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises.

M. le Président Guy Stalder remercie la Commission pour son rapport. Il **ouvre la discussion**.

M. le Conseiller Stéphane Verdon indique qu'il a pris le temps de lire les documents transmis qui sont très volumineux en précisant qu'on y voit quelques fois Yverne marqué en tête de fiche, de mesure ou de concept puis que, lorsqu'on creuse un petit peu, il n'y a au final pas grand-chose. Il questionne M. le Municipal Alain Bassang sur les mesures et les effets concrets pour la Commune.

- M. le Municipal Alain Bassang indique que, comme Aigle, Yverne n'est pas beaucoup concerné dans ce projet. Pour Yverne, dans le volet opérationnel, on peut le changer rapidement. C'est-à-dire qu'on peut rajouter et voter des choses rapidement. Par exemple, une piste de VTT officielle est à l'étude et sera mise en œuvre mais peut-être que d'autres choses pourront venir dans 5-6 ans. Il s'agit aussi d'une forme de solidarité comme pour Roche, Aigle et Villeneuve qui sont venus dans ce projet. M. le Municipal Alain Bassang indique aussi que le volet relatif à la faune est très intéressant et que d'autres choses sont relativement importantes surtout dans les hauts de notre commune.

Mme la Conseillère Susanna Wagner indique qu'il y a un plan directeur qui concerne vignes et plaine et que c'est là que nous sommes le plus impliqués. Elle demande quel est le lien entre ces plans pour s'assurer qu'il y a une plus-value possible pour Yverne.

- M. le Municipal Alain Bassang répond qu'il n'y a pas de plan directeur de la plaine. Il précise que, sauf erreur, c'est l'Agglo qui gère cela.

¹ La région desservie par le plan recense 1 million d'excursions journalières

M. le Conseiller Stéphane Verdon questionne : « Si, selon M. le Municipal Alain Bassang, ce qui n'est pas compris dans ce plan directeur, c'est l'Agglo, quelles sont nos possibilités de rejoindre l'Agglo et quels sont nos contacts actuellement ? »

- M. le Municipal Alain Bassang répond qu'il s'agit d'une question relativement complexe et qu'il ne peut pas y répondre comme ça maintenant. Il prend donc note de la question et répondra lors d'un prochain conseil.

En l'absence d'autres questions ou remarques, M. le Président Guy Stalder **clôt la discussion**.

M. le Président Guy Stalder lit les conclusions telles que présentées dans le préavis 03-2021 :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVORNE	
Vu	le préavis municipal n° 03-2021 concernant l'adoption du volet stratégique du Plan directeur régional touristique des Alpes vaudoises,
Ouï	le rapport de la commission chargée de rapporter sur cet objet,
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
d é c i d e	
1)	d'approuver le volet stratégique (partie II) du Plan directeur touristique des Alpes vaudoises.

Au vote, **les conclusions de ce préavis sont acceptées à la majorité** (22 oui, 2 abstentions).

7. Préavis 04-2021 Adoption du nouveau règlement du Conseil communal

M. le Président Guy Stalder indique que la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil est composée de Mmes les Conseillères Oriane Engel, Claire Glauser et Tania Allenbach et MM. les Conseillers Alain Barbay et Jean-Daniel Maret.

8. Préavis 05-2021 Demande de crédit pour le remplacement de l'éclairage public du Boulevard

M. le Président Guy Stalder indique que, à la demande de la Municipalité et avec l'accord du Bureau du conseil, la Commission ad hoc chargée de rapporter sur cet objet lors du prochain Conseil sera la même que pour le préavis que la Municipalité avait retiré. La Commission est donc composée de MM. les Conseillers Quentin Gugelmann, Maxime Isoz et Martin Suardet.

9. Divers et propositions individuelles

Mme la Conseillère Danielle Nicolier remercie la Municipalité d'avoir approfondi la question sur les alertes SMS dont elle comprend tout à fait les conclusions. Elle indique qu'elle a été sollicitée par une citoyenne de Vers-la-Cour qui s'inquiète du désherbage des routes. Cette habitante a constaté que le long de chez elle il y avait eu un désherbage qui avait infiltré le mur et abimé ses fleurs. Elle se demande quels sont les produits utilisés pour le désherbage.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond que normalement, selon les ordres donnés aux cantons et aux communes, le Roundup n'est plus utilisé. Il se dit étonné qu'il y ait eu une infiltration puisque, avec ce produit, c'est au moment où la plante est touchée qu'il y a une efficacité. Par coulage, le Roundup ne va pas dans les racines puisqu'il faut que cela passe par la photosynthèse de la plante. Selon M. le Municipal Jacques-Henri Müller le souci peut provenir d'hydrocarbures qui auraient coulé en raison de la pluie. Il va enquêter la chose.

M. le Conseiller Marc Hüttenmoser demande comment la Municipalité va interpréter le règlement communal du parcage puisque, maintenant, *nous avons de belles lignes sur la place du Torrent et ailleurs*. Il indique que l'accès aux parcelles de vignes avec un véhicule est parfois impossible puisqu'il arrive qu'il y ait un mur entre deux et que, dans ces cas précis, les vigneronns doivent rester stationnés sur la voie publique. Selon M. le Conseiller Marc Hüttenmoser, il y a un point plus important que de coller les vigneronns qui seraient parqués en dehors des cases. En effet, il relève que l'accès à 1 voire 2 bornes hydrantes sur la commune est problématique puisque les véhicules sont parqués à 1 mètre de chaque côté de la borne. Pour lui, il serait judicieux de procéder à des marquages à ces endroits-là et intervenir afin de garantir la sécurité de la population.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis rappelle qu'il a été dit que la Municipalité reviendra sur le dossier du parcage prochainement. Pour l'instant, ils ont traité quartier par quartier. Par rapport aux bornes hydrantes, elle ne sait pas desquelles M. le Conseiller Marc Hüttenmoser parle mais elle sait que, suite à des contrôles et des mesures, des endroits problématiques ont été identifiés et des gens amendés. Pour ce qui est de la répression, elle rappelle que tous les citoyens y compris les vigneronns doivent être traités avec équité et pragmatisme. Ce n'est donc pas à la Municipalité de donner des consignes à l'assistant de police sur qui verbaliser ou non.

M. le Conseiller Marc Hüttenmoser est d'accord qu'il ne faut pas avoir deux poids deux mesures. Il demande ce qu'il en est si le vigneron ne peut pas parquer dans sa vigne et stationne sur la voie publique sans mettre en danger quiconque.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis répond qu'il y a des règles qui ne sont pas inventées par la Municipalité et que, selon les endroits, il peut y avoir de la tolérance. Elle rappelle également que, selon les vigneronns, il est aussi possible de revoir un peu la façon de travailler et, par exemple, ne parquer sur la voie publique que le temps de décharger la machine, puis déplacer le véhicule de 10 mètres afin qu'il ne gêne pas la circulation et ainsi ne pas mettre en danger les usagers de la route.

M. le Conseiller Marc Hüttenmoser indique que sa réflexion visait à essayer de rendre attentif l'assistant de police car il y a des situations où le vigneron ne peut simplement pas faire autrement.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis confirme que la Municipalité peut lui donner un peu un cadre mais pas l'influencer puisqu'il est assermenté et doit faire son travail.

M. le Conseiller Marc Hüttenmoser, pour ce qui est de la borne hydrante, indique qu'elle est située au bout de la route des Portes Rouges. A cet endroit, selon lui, c'est une catastrophe, les véhicules sont collés les uns à côtés des autres. Il relève que si effectivement aucun marquage n'existe à cet endroit, en cas d'incendie, il serait impossible de faire quoi que ce soit.

- M. le Municipal Michel Weibel précise que, pour les véhicules des vigneronns qui parquent en dehors des cases le long du Boulevard, un cas a été amendé. Après discussion, il s'avère que ce n'était que pour charger et décharger du matériel. Il faut savoir que la DGMR a indiqué que, lors de travaux dans les vignes, les vigneronns doivent signaler leur véhicule à l'aide de triangles danger de part et d'autre part du véhicule.

M. le Conseiller Stéphane Verdon, en lien avec le préavis sur le nouveau règlement du Conseil communal, questionne sur la nécessité de rapporter dans le délai de 3 semaines. Au vu de l'importance de l'objet et du cadre qu'il va définir pour les 5 prochaines années, cela lui semble trop court pour pouvoir bien l'analyser et ceci malgré le fait qu'un groupe de travail ait déjà accompagné son élaboration. Selon M. le Conseiller Stéphane Verdon, cela nécessite discussion et plus de temps pour bien étudier la chose.

- M. le Président Guy Stalder répond que le groupe de travail a étudié la proposition du nouveau règlement durant près de 2 ans. A ce stade, c'est à la commission de savoir si elle parviendra à rendre son rapport pour le prochain conseil et, si non, le règlement permet à la commission de demander au bureau de rapporter à celui d'après.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret a été approché par un habitant car il semble qu'il y ait des changements prévus dans les transports scolaires. La personne s'inquiétait un peu de ce qu'il en était de la sécurité des enfants, si quelque chose a été et/ou sera mis en place et si un préavis sera fait à ce sujet ou pas du tout.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond que l'unique modification qui sera faite et qui est parfaitement indolore est que ce sont les TPC qui vont reprendre la desserte scolaire à la place de Car Postal. La Municipalité a transmis aux TPC les horaires et les lieux de prise en charge et attend de leur part une réaction pour ce qui sera de la rentrée.

M. le Conseiller Jean-Daniel Maret complète en indiquant que ce qui inquiétait particulièrement cette personne était les points de collecte et savoir s'ils allaient rester ainsi ou être déplacés le long de la route cantonale aux arrêts officiels des transports publics.

- M. le Syndic Edouard Chollet rassure en indiquant que la Municipalité a, bien entendu, la sécurité en ligne de mire. Il rappelle que le transport scolaire coûte CHF 160'000.00/an à la commune et que la participation à la ligne de Corbeyrier et aux lignes régionales est de CHF 70'000.00. La Municipalité continue de réfléchir à une desserte un peu plus pointue et est en discussion active avec les TPC pour avoir une optimisation de ces transports étant entendu que les TPC vont également reprendre l'exploitation de la ligne Aigle-Corbeyrier. Dans l'esprit de la Municipalité, la qualité de la desserte sera encore meilleure mais il faut également que l'aspect financier soit optimisé. Finalement, M. le Syndic Edouard Chollet fait remarquer qu'il n'y a pas que les élèves dans cette analyse mais tous les habitants dont les personnes âgées qui désertent le village notamment pour des questions de mobilité.

Mme la Conseillère Tania Allenbach remercie pour le banc posé à l'arrêt de bus ainsi que pour le miroir placé à la cure qui a permis d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes. Elle demande si la Municipalité a des nouvelles quant à l'installation de la 5G sur la commune d'Yvorne.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis répond que ce dossier est actuellement bloqué au Canton. Elle n'a donc aucune nouvelle à donner.
- M. le Syndic Edouard Chollet complète en indiquant que le Canton attend lui-même une prise de position de la part de la Confédération. Il semble qu'une analyse ait été faite à large échelle sur un certain nombre de points test pour voir si la 5G est bonne ou mauvaise ou neutre. Sur le plan cantonal en tous les cas, tous les dossiers sont gelés. La Municipalité ne peut donc pas avancer dans une direction ou une autre et il y a fort à parier que ce ne sera pas les communes qui décideront dans ce dossier.

Mme la Conseillère Annette Polzer Zuzarte, en lien avec le stationnement des vigneron, demande s'il ne serait pas possible de mettre en place un système de macaron au lieu de devoir installer des triangles. Les vigneron pourraient simplement aller chercher le macaron à la Commune et cela ne coûterait pas très cher.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis confirme que l'idée des macarons a été abordée par la Municipalité et peut-être qu'ils reviendront un jour dessus. Pourtant, elle demande pour quelle raison un macaron serait remis aux vigneron alors que d'autres personnes viennent travailler à Yvorne sans forcément être vigneron (travailleurs dans les caves, employés des entreprises ou enseignants par exemple). Si elle comprend le souci des vigneron, elle insiste sur le respect d'une certaine équité au sein de la population. Pour elle, la solution mise en place par M. le Municipal Michel Weibel est la bonne.

Mme la Conseillère Annette Polzer Zuzarte demande si elle peut poser une question concernant le préavis sur l'éclairage.

- M. le Président Guy Stalder répond qu'il n'y a pas de discussion lors du dépôt des préavis.

Mme la Conseillère Susanna Wagner revient sur le sujet du bus scolaire abordé par M. le Conseiller Jean-Daniel Maret. Elle souhaite savoir quelles sont les raisons de ce rattachement aux TPC.

- M. le Syndic Edouard Chollet répond qu'il n'en a aucune idée. Il semble que cela soit lié à des stratégies d'entreprise et que les prestataires de transport se sont répartis le territoire chablaisien. Les TPC (hors MobiChablais) se chargeraient de la rive droite du Rhône et Car Postal se chargerait des grandes dessertes sur la rive gauche. Après, M. le Syndic Edouard Chollet précise qu'il ne fait pas partie des Conseils d'administration de ces entreprises.

Mme la Conseillère Oriane Engel demande si la Municipalité a des nouvelles du Canton au sujet du plan général d'affectation.

- Mme la Municipale Isabelle Deregis répond que la Municipalité a reçu un retour du Canton par rapport à l'examen préliminaire qui nous a demandé beaucoup d'adaptations. Les dangers devaient être intégrés au dossier pour pouvoir le déposer à l'examen préalable. Deux bureaux travaillent sur ce dossier pour les dangers hydrogéologiques et les chutes de pierres et ils attendaient des validations des cartes des dangers par le canton ce qui est maintenant chose faite. Il reste encore une ou deux parcelles qui doivent être traitées et le dossier devrait repartir à l'examen préalable relativement prochainement.

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi, en lien avec les changements prévus sur le bus scolaire, souhaite savoir si le conducteur du bus qui effectue un travail professionnel et bienveillant envers nos enfants restera le même ou non. Elle rappelle que des enfants de 4 ans prennent le bus. Si le chauffeur change chaque semaine, le service ne sera pas le même qu'avec un conducteur qui les connaît.

- Mme la Municipale Marie-Hélène Frutschi répond que, pour le moment, aucune information n'est connue à ce sujet. Actuellement, le chauffeur reste le même mais les éventuels changements de programme ne sont pas encore communiqués.
- M. le Syndic Edouard Chollet indique : « On est dans l'économie privée là, je suis désolé de vous le dire. Si vous avez un facteur et que ce facteur est remplacé par un autre facteur, vous ne pouvez pas dire « ouais mais il était super le facteur qu'on avait avant », c'est comme ça. On ne se sait pas ce qu'il va advenir du chauffeur du bus. Je prends note de votre interrogation, de votre crainte mais je ne suis pas l'employeur de ce monsieur et on ne peut pas empêcher les TPC de recourir aux services d'un autre chauffeur. »

Mme la Conseillère Yschelle Bernasconi complète en disant que ce soit l'actuel ou un autre, l'important est que ce soit toujours le même chauffeur donc quelqu'un qui connaisse les enfants et non une personne qui fait conducteur de bus.

M. le Conseiller Stéphane Verdon remercie M. le Syndic Edouard Chollet concernant son information sur l'engagement du nouveau chef du service des eaux. Il demande à M. le Président Guy Stalder ce qu'il en est de l'engagement du-de la secrétaire du conseil. Y a-t-il eu plusieurs candidatures et quel est l'état d'avancement de cet engagement ?

- M. le Président Guy Stalder répond que l'unique personne qui s'est portée candidate a été auditionnée récemment. Il souhaite encore s'entretenir avec elle avant de confirmer l'engagement.

M. le Conseiller Jean-Louis Crot indique qu'il a entendu aux nouvelles radiophoniques que l'administration fédérale avait autorisé la pose de 7 nichoirs à martinets sur le palais fédéral ; chose qui est à son avis une très bonne nouvelle même si elle n'a pas fait les gros titres de la presse. Il invite la Municipalité à faire de même avec les bâtiments communaux notamment avec la réfection du bâtiment de la Grappe et d'intégrer dès le départ du projet ou en cours de projet l'installation de ces nichoirs. Il pense que ce serait une très bonne chose pour la biodiversité puisque les martinets nichent dans les cavités ou les anfractuosités de nos bâtiments et que ces cavités sont de plus en plus rares car les bâtiments modernes n'en ont plus et, en cas de rénovations d'anciens bâtiments, les isolations périphériques suppriment ces cavités. Il pense donc que la commune serait bien inspirée de faire un état des lieux de ses bâtiments pour essayer d'y installer ces nichoirs pour un montant assez dérisoire. Sa 2^e proposition, toujours en lien avec les martinets, serait d'inclure un article dans le prochain Vuargnéran afin d'inciter les propriétaires privés à installer également ces nichoirs.

- M. le Syndic Edouard Chollet indique qu'il a lui-même installé trois nichoirs à hirondelles et qu'il est de ce fait particulièrement attentif à la proposition de M. le Conseiller Jean-Louis Crot.

M. le Conseiller Marc Hüttenmoser rebondit sur le point abordé auparavant par Mme la Conseillère Danielle Nicolier. Il relate son étonnement de voir, à mi-mars, des employés communaux avec la boille en train de désherber les bords de chemins alors que, dans l'agriculture, cela fait des années qu'on a plus ce droit ; ceci pour éviter que du désherbant ruisselle sur des surfaces imperméables et finisse au lac. Des analyses sont ensuite faites au lac et tout le monde dit que c'est l'agriculture qui pollue. M. le Conseiller Marc Hüttenmoser trouve qu'une Commune est sensée montrer l'exemple et cela l'étonne que nous allions au-delà de ce qui est autorisé aux agriculteurs.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller est attentif à ce que M. le Conseiller Marc Hüttenmoser relève. S'il est conscient que cela ne devrait normalement plus être fait de cette manière-là, il ne peut suivre chaque employé et ce détail n'a plus été rediscuté.

Mme la Conseillère Oriane Engel constate que nous avons maintenant une belle place du Torrent bien parquée. Elle relève pourtant que le panneau touristique de la Place du Torrent nécessiterait d'être refait pour donner un peu d'attrait et quelques conseils aux touristes de passage.

- M. le Municipal Alain Bassang prend note de la remarque et regardera ce qui peut être fait.

M. le Conseiller Quentin Gugelmann rebondit sur la remarque de M. le Conseiller Marc Hüttenmoser et propose d'utiliser de l'eau bouillante ce qui est déjà mis en place dans d'autres communes. Il indique qu'il n'a aucune expérience là-dessus mais se permet d'en faire part afin que cette solution soit étudiée et que nous évitions d'avoir des mauvaises herbes de deux mètres de hauts.

- M. le Municipal Jacques-Henri Müller répond que deux machines de désherbage ont été testées en démonstration : une avec de l'eau chaude et l'autre avec l'effet thermique de l'eau. Il indique que, pour faire tourner cet appareil, il faut mettre au moins 40 litres de mazout/jour pour faire chauffer l'eau, qu'il faut transporter l'eau avec un transporter et également un véhicule devant l'outil pour le tracter puisqu'il pèse 800 kg. Si l'efficacité est redoutable, le prix reste très élevé et, sans une baisse de coût, l'investissement doit être vraiment bien réfléchi.

La parole n'est plus demandée.

M. le Président Guy Stalder remercie l'Assemblée pour son attention et **clôt la séance à 20h47.**

Le président :

Guy Stalder

La secrétaire :

Christelle Détraz Jaquerod